

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION GENERALE
DE L'AVIATION CIVILE

Fiche n° 101
Planeur
SIREN C.30.S.

Edition n° 1
Avril 1965

FICHE DE NAVIGABILITE N° 101

Planeur : Marque : SIREN
Type : C.30.S. EDELWEISS

Constructeur autorisé : SIREN
13 rue Saint Honoré – VERSAILLES
Usine à ARGENTON SUR CREUSE (INDRE)

Certificat de navigabilité normal
Mention d'emploi : sport
(*Arrêté du 21 Mars 1962*)

Certificat de type n° 32 du 18 Mars 1965
Valable pour les appareils 03-1 et suivants
Base de certification : Règlement AIR 2054 du 27/10/1964
Catégorie II

I. DOMAINE DE CERTIFICATION

1.1 – Vitesse limite (Vitesse air)

V _{NE}	(vitesse à ne jamais dépasser)	225 km/h
V _{BS}	(vitesse maximale de manœuvre des aérofreins ou des spoilers)	225 km/h
V _T	(vitesse de calcul en remorquage)	180 km/h
V _{TB}	(vitesse maximale admissible en remorquage par avion air agité)	160 km/h
V _B	Vitesse maximale au-dessus de laquelle les commandes et gouvernes ne doivent pas être braquées à fond ni brutalement.	160 km/h

Spécifications appliquées (règlement) :

AIR 2054 d 27/10/1964 – Planeur catégorie II

1.2 – Facteurs de charge limite de calcul

Catégories	Positifs	Négatifs	Masses maximales	Observation
II	5,33 6,06	2,64 4,06	380 kgs 380 kgs	Cas de manoeuvre Cas de rafales

1.3 – Masses et centrages

Masses maximales autorisées :

Catégories	Masses
II	380 kgs

Centrages :

- Mise à niveau : repères sur fuselage AV et poutre AR donnant référence horizontale (Réf. Fuselage)
- Référence de centrage : Bord d'attaque de la corde de référence située à 3,25 m de l'axe planeur
- Longueur corde de référence : L = 0,91 m

Limites de centrage :

Limite AV = 0,255 m (28 %)
Limite AR = 0,455 m (50 %)

Plan de chargement :

	Masse Kgs	Bras de levier par rapport à la référence centrage B.A. voilure
Planeur à vide équipé (1)	237	+ 0,73 m
Pilote équipé	77	- 0,63 m
Lest plomb (2)	60	+ 0,18 m

(1) Cette rubrique comprend les équipements fondamentaux à l'exclusion de tous les éléments amovibles. Le poids à vide d'un planeur individuel figure sur la fiche de pesée.

(2) L'emploi du lest ne doit pas conduire à une masse supérieure à la masse maximale autorisée de 380 kgs.

NOTA – Le propriétaire et le pilote du planeur ont la responsabilité de s'assurer que l'appareil est chargé d'une façon convenable.

2. EQUIPEMENTS

Les équipements fondamentaux sont :

- 1 anémomètre
- 1 altimètre
- 1 compas magnétique
- 1 variomètre
- 1 indicateur de virage

Equipements optionnels	Masse (Kg)	Bras de levier (m) Par rapport au B.A.
Horizon artificiel		- 1,070
Radio (C.S.F.)	1,300	- 1,070
Installation d'oxygène	8,000	+ 1,270
Barographe (2)		+ 0,150

(2) Pour les planeurs en mention d'emploi "Catégorie II" un emplacement et des fixations pour un barographe enregistreur doivent être prévus.

3. LIMITATIONS

3.1 Manœuvres acrobatiques

a) Catégorie II

Manœuvres autorisées	Vitesses initiales (Vi)
Boucle lente	160 km/h
Renversement	160 km/h

Observations : L'anémomètre porte un arc vert jusqu'à la vitesse de calcul (évolutions sans précautions spéciales), un arc jaune jusqu'à V_{NE} (pas de manœuvres brutales), un trait rouge au-dessus.

3.2 Etalonnage anémométrique

L'étalonnage anémométrique répond au règlement $V_I = V_C \pm 5$ km/h

3.3 Vitesse limite (vitesse indiquée en km/h)

Vitesse à ne jamais dépasser :	V_{NE}	225 km/h
Vitesse maxi de remorquage :		
- en air calme	$0,9 V_T$	180 km/h
- en air agité	V_{TB}	160 km/h
Vitesse maxi de manœuvres des aérofreins :	V_{BS}	225 km/h
Vitesse de décrochage :	V_S	70 km/h

3.4 Consignes de chargement

Respecter poids et centrage (voir notice d'utilisation)

4. DESCRIPTION

4.1 Dimensions de la cellule :

Envergure	:	15,00 m
Longueur	:	7,390 m
Surface portante	:	12,5 m ²
Allongement	:	18

4.2 Débattement des gouvernes :

Aileron	Haut	$26^{\circ} \pm 1^{\circ}$
	Bas	$17^{\circ} \pm 1^{\circ}$
Profondeur	Haut	$9^{\circ} \pm 1^{\circ}$
	Bas	$9^{\circ} \pm 1^{\circ}$
Tab automat. et commandé	Haut	$7^{\circ} \pm 1^{\circ} 30'$
	Bas	$7^{\circ} \pm 1^{\circ} 30'$
Direction à	Gauche	$11^{\circ} \pm 1^{\circ}$
	Droite	$11^{\circ} \pm 1^{\circ}$

5. UTILISATION – PERFORMANCES

Voir notice d'utilisation